



## CONSEIL MUNICIPAL

### LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2024

#### **Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Valéry LAURENT, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, M. Joseph AFONSO, Mme Virginie CORDIER, Mme Manuella SAINTEROSE, Mme Isabelle FLORY, M. Christian TANAÏS, Mme Emeline LESAGE BORDIER, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Hugues MASLARD, M. Arnaud CHERON, M. Thierry ETIENNE, M. Louis BREC.

#### **Excusé(es) représenté(es) :**

#### **Excusé(es) non représenté(es) :**

**Absents(es) :** Mme Stéphanie MARTINI.

**Secrétaire de Séance :** M. Christian TANAÏS.

#### **DEL CM 05\_2024\_44 – DELEGATION AU MAIRE POUR LES ADMISSIONS EN NON-VALEUR DES CREANCES DE FAIBLE MONTANT.**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,*

**COMPLETER** à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération, la liste des délégations de pouvoir du Maire.

**DECIDE** de déléguer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant jusqu'au seuil de 100€. Cette délégation est valable pour toutes les catégories de créance.

#### **DEL CM 05\_2024\_45 – AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT AUPRES DE NUOMA MUTUELLE.**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**AUTORISE** la signature de la convention de partenariat avec NUOMA mutuelle ci-annexée.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la délibération.

#### **DEL CM 05\_2024\_46 – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SDIS DE L'ESSONNE ET LA COMMUNE DE VILLEJUST.**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**APPROUVE** la convention de partenariat entre le SDIS 91 et la commune et ses modalités financières et de mise en œuvre.

**APPROUVE** la dépense au budget primitif sur les 5 prochaines années couvrant les exercices 2025 à 2029.

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et tous autres documents relatifs à la convention de partenariat.

**DEL CM 05\_2024\_47 – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE 2024-3 DE LA RESTAURATION COLLECTIVE DE LA COMMUNE DE VILLEJUST.**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DECIDE** de valider l'avis de la commission en date du 3 juillet 2024 et d'attribuer le marché de confection, fourniture de repas en liaison froide destinées aux restaurants scolaires et l'accueil de Loisirs sans hébergement à l'entreprise :

YVELINES RESTAURATION – ZA du PATIS 12 rue Clément Ader – 78120 RAMBOUILLET

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché n° 2024-03 Accord-cadre pour la confection, fourniture et livraison de repas en liaison froide pour un montant de 100 000 HT maximum par an renouvelable 3 fois et à prendre toute mesure d'exécution relative à ce marché.

**D'IMPUTER** les dépenses afférentes à ce marché sur les crédits inscrits au budget.

**DEL CM 05\_2024\_48 – REACTUALISATION DES TARIFS DE L'ESPACE JEUNES POUR LES 11 / 15 ANS A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2024.**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**ABROGE** la délibération n° DEL CM 04\_2023\_36 du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2023 relative à la réactualisation des tarifs de l'espace jeunes pour les 11 / 15 ans.

**ADOpte** les nouveaux tarifs de l'espace jeunes tels que définis ci-dessus.

**DIT** que les nouveaux tarifs seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

**DIT** que cette délibération restera valable pour les années suivantes si aucune modification n'y est apportée par le biais d'une nouvelle délibération.

**DEL CM 05\_2024\_49 – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION ILE DE FRANCE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET REDUCTION DE LA POLLUTION LUMINEUSE ».**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**SOLLICITE** la subvention auprès de la Région Ile de France dans le cadre de l'appel à projets « modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse ».

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile.

**DEL CM 05\_2024\_50 – APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE VILLEJUST A L'ECHELLE DU PARC D'ACTIVITE DE COURTABŒUF.**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DECIDE** d'apporter au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de Villejust des adaptations et des compléments d'information issus de la notification des Personnes Publiques Associées, des avis reçus lors de l'enquête publique, ainsi que des recommandations du commissaire enquêteur, sans remise en cause de l'économie générale du projet. **APPROUVE** la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villejust, intégrant les évolutions susmentionnées dans le dossier tel qu'annexé à la présente délibération

**PRECISE** que conformément aux articles R153-20 et R153-21 du Code de l'urbanisme :

- le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture de l'Essonne,
- la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant 1 mois en Mairie, ainsi que d'une mention dans un journal diffusé dans le département de l'Essonne.

**DIT** que la présente délibération sera exécutoire à l'issue d'un délai d'un mois à compter de sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'État et après l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité liées à la présente, conformément à l'article L153-24 du Code de l'urbanisme.

**DEL CM 05\_2024\_51 – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ENTREPRISE SFR – IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS SUR UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE N0 0038 SECTION AH.**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat entre la Commune et l'entreprise SFR.  
**DIT** que ce projet d'implantation sera soumis à autorisation d'urbanisme.

**DEL CM 05\_2024\_52 – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) EN DATE DU 13 JUIN 2024.**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**APPROUVE** le rapport de la CLECT de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay du 13 juin 2024 annexé à la présente délibération.

**PREND ACTE** du montant prévisionnel 3 172 650,09 € de l'impact de l'attribution de compensation de fonctionnement pour la commune de Villejust pour 2024.

**DEL CM 05\_2024\_53 – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DE LA COMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY.**

**PREND ACTE** de la communication du rapport d'activité 2023 de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay tel que présenté en séance.

La séance est levée à 20h15

Fait à Villejust, le 8 juillet 2024,  
Igor TRICKOVSKI

Maire de Villejust  
Vice-président  
Communauté Paris-Saclay

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Igor Trickovski". To the right of the signature is a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE VILLEJUST" at the top and "ESSONNE" at the bottom, with a central emblem featuring a coat of arms.